

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 51

Artikel: Le notaire de Rougemont : [1ère partie]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A NOS ABONNÉS

Diverses circonstances, résultant des temps extraordinaires que nous vivons, nous ont empêchés jusqu'ici de lancer nos remboursements pour la perception de l'abonnement qui va finir (année 1915). Nos abonnés voudront bien excuser ce retard, indépendamment de notre volonté, et faire bon accueil au remboursement de fr. 4.65 qui leur sera présenté dans la quinzaine.

Les numéros de décembre, du « Conteur », seront adressés gratuitement aux abonnés nouveaux pour l'année 1916.

Sommaire du N° du 18 décembre 1915 : « Le notaire de Rougemont. — Onna chique que douce (Marc à Louis). — Vaudois et Genevois. — « Ouna crouye oura » (Mérine). — Valaisanneries du « Conteur » (M. G.). — Nos légendes (Fin). — Le bouchon (L. M.).

LE NOTAIRE DE ROUGEMONT

I

À la fin du XVII^{me} siècle et au commencement du XVIII^{me}, vivait à Rougemont un notaire nommé Jean-Pierre-Moïse Loup. C'était un homme cultivé et qui écrivait fort joliment. On a de lui des Mémoires intéressants, publiés il y a une année par le Progrès de Château d'Oex, et auxquels nous empruntons les passages ci-après. Ces Mémoires, il se mit à les rédiger lorsque la maladie le claquemura dans sa chambre. Pris d'un subit mal de jambes après avoir été toujours robuste comme un chêne, il avait bien eu recours aux bons soins de son ami le chirurgien Olivier Jolivet, qu'il appelle un « savant maître », il avait consulté aussi maître d'Everdes, le médecin de Gesse-nay, dont grand était le renom ; puis un empirique fribourgeois, Joseph Rime, demeurant dans la vallée de Flendruz, et qui traitait les malades au moyen des simples qu'il allait cueillir « jusque sur les plus hauts rochers » ; enfin il était allé, trois étés consécutifs prendre les eaux de l'Etivaz, puis de Weissenbourg. Rien n'y fit. Bientôt même, il fut incapable de marcher, si bien qu'il dut résigner sa charge de tabellion. A sa place, d'autres n'auraient fait que broyer du noir. Mais Jean-Pierre-Moïse Loup est philosophe, et puis il vit dans l'aisance ainsi que dans le bonheur domestique, grâce à une compagne douce et aimante, avec laquelle depuis 30 ans il fait « un bon ménage, tel qu'on en voit peu de nos jours ». Son esprit est demeuré alerte et sa main n'a pas perdu l'habitude de manier la plume. Que faire alors, sinon écrire :

Me voyant ainsi réduit à l'immobilité et à l'oisiveté, j'ai eu l'idée de noter jour par jour les

faits intéressants qui se passeront dans notre village, dans l'espérance d'oublier ainsi quelque peu l'infirmité dont Dieu m'a voulu frapper, et d'éveiller la curiosité de ceux à qui ce cahier pourra parvenir par la suite des temps. Ma femme m'y a fortement encouragé, en me présentant par toutes sortes de bonnes raisons le bien que je me ferais à moi-même et l'intérêt que nous y trouverions tous deux. Je m'y suis donc décidé, et comme nous sommes à l'entrée de l'hiver, saison propre aux réflexions et aux travaux de la plume, il m'a paru que je m'y devais mettre sans tarder.

Ces lignes, il les écrit dans son cahier, le jour de la Saint-Denis 1705. Le 15 octobre suivant, il se met à noter ce qu'il voit de chez lui, et l'on verra qu'il n'était pas insensible au charme de la nature :

Aujourd'hui, dans l'avant-dinée, j'étais assis sur notre galerie, essayant de réchauffer mes pauvres membres au soleil. Nous jouissons cette année d'un automne superbe et je prends plaisir à voir les troupeaux qui brouettent dans les prés au-devant du village. Les repars sont abondants ; l'herbe est d'un vert fort agréable à l'œil. J'entends au loin le bruit de la Sarine, et je vois les pentes de Rubloz qui jaunissent peu à peu au scuffle de l'automne. Je me remémorais ma première jeunesse quand j'allais, moi aussi, comme les enfants dont j'entends les cris joyeux, garder nos vaches et nos mages dans notre pré du Delévers. Avec mon frère Abram- David, aujourd'hui défunt, nous passions de gaies journées, faisant cuire sous la cendre des raves prises à la chenevière voisine, ou quelques pommes dérobées au verger du vieux Toine Bouquet. Bien souvent nous rapportâmes au logis des chaussettes fort endommagées, et n'eût été la patience de notre bonne mère, nous eussions reçu de notre père de sévères châtiments, au reste bien mérités.

Mais les gens l'intéressent plus encore que le paysage. Il les dépeint d'une façon bien vivante. Voici, entre plusieurs autres, le portrait de l'hôtesse de la Croix-Blanche :

Ma voisine, l'hôtesse de la Croix-Blanche, Madeleine Yersin, me voyant de son jardin, où elle rentrait ses légumes, a cru devoir me venir faire compagnie un moment. Je ne dirai pas que je prise très haut Madeleine Yersin, sans cependant que j'aie aucun mal à dire d'elle touchant ses mœurs et sa conduite. Selon mon jugement, elle aime trop à causer, et souvent, de notre poêle dernier, je la vois auprès de la fontaine, où elle n'a que faire, bavardant avec les femmes du village. Elle ferait mieux, ce me semble, de surveiller sa servante et son mari qui me paraissent se pourchasser quelque peu. Dieu me garde de porter un jugement téméraire, mais j'ai si peu d'occupations que je ne puis m'empêcher de voir et de noter ce qui se passe autour de moi. Madeleine Yersin a déjà souvent été appelée devant le vénérable Consistoire. Elle absente fréquemment les saintes assemblées, et le prévôt l'a plus d'une fois surprise servant à boire pendant le prêche. Pour toutes ces raisons, nous nous tenons sur la réserve, ma femme et moi, mais comme d'autre part, Madeleine Yersin est une bonne voisine, fort obligeante et toujours prête à rendre service, nous ne pouvons de moins que l'entretenir de temps à autre.

Maître Loup apprend de Madeleine Yersin que sa fille, âgée de 15 à 16 ans, paraissait possédée subitement de « l'esprit malin » ; elle la condui-

sit alors à Bulle, chez les capucins, et elle l'en ramena revenue à la santé du corps et de l'esprit. La chose frappe fort notre notaire :

Et comme je m'étonnais que les capucins eussent pu guérir ceux de notre religion, elle m'a répliqué que selon le dire des capucins eux-mêmes, ils avaient plus de pouvoir sur ceux de notre religion que sur ceux de la leur, étrange chose que je ne me puis expliquer, sinon par cela que le diable leur maître trouve plus de plaisir à exercer son pouvoir sur nous autres réformés que sur les papistes déjà habitués à ces pratiques superstitieuses.

Cette explication ne satisfait qu'à moitié notre notaire. Son ami Jolivet, le chirurgien, étant venu le voir, il lui demande son avis sur le pouvoir des capucins. Jolivet, lui, ne donne pas dans la superstition. Il s'élève avec vivacité contre des pratiques encore trop en honneur à Rougemont, et déclare que le pouvoir des capucins ne vient ni de Dieu ni du diable, mais uniquement de la crédulité des pauvres âmes. Au reste, ajoute-t-il, Messieurs du Consistoire eux-mêmes « ne sont pas éloignés de croire à toutes ces diableries ».

Les histoires de sorciers tiennent une grande place dans le journal de Loup. Mais avant d'y revenir, qu'on nous permette de reproduire ce joli croquis, daté du 30 avril 1706.

Nous sommes à la saison où les femmes font leur lieue ou buée, et chaque jour, à l'exception des dimanches, il y a grand monde autour de notre fontaine sur la place. Hier, c'était la femme du banderet Jonas Saugy, qui faisait la lieue à son tour. Elle avait comme buandières la Glaudine Reynaud, femme de Jean Duperrex des Allamans, une brave et digne femme chargée d'enfants, et la Jacqueline Gaillard, une femme du bas pays, mariée à Jean Rossier, femme de petite conduite, que la commune se voit forcée d'entretenir avec ses enfants. Je me divertissais à les regarder battre et laver les lin-cueils de lit, les nappes ou mantils, les torchemains et autres linges, sous la conduite et direction de la banderette Saugy, une personne respectable, dominante et charitable pour les pauvres, bonne pour les gens à son service, mais qui n'entend pas que chez elle on mange son pain de paresse. Comme il est de nature, la Madeleine Yersin venait à tout moment, tout en servant ses quartettes et ses chopines aux passants, bavarder avec les buandières. Elle était justement là, fort animée dans un récit qu'elle faisait, quand tout d'un coup je la vois qui dit quelque chose aux autres, et voilà ces quatre femmes qui se mettent à courir, ni plus ni moins que des poules qui ont avisé le bon-oiseau, et qui courent se réfugier dans la maison du saunier Rossier. Je ne pus me retenir de rire en voyant même la banderette, personne fort corpulente et d'ordinaire assez lente à se mouvoir, courir comme les autres. Je m'attendais à voir déboucher de la rue le pollien (poulain) de notre seigneur bailli, qui par deux ou trois fois déjà s'est échappé dans le village au grand effroi des femmes et des enfants. Au lieu de cela, je ne saurais dire quelle fut ma surprise en voyant que la cause de tout cet émoi était une femme de la paroisse, Suzanne Allamand, femme de Pierre Buenzod, qui s'en venait en bas le village avec une hotte pleine de bagages. A dire vrai, ma surprise ne dura pas longtemps, car il me ressouvint tout aussitôt de certains bruits qui avaient couru, il y a quelques années en ça, sur le

compte de la Suzanne Allamand, et que j'ai entendu de nouveau ces jours derniers.

La Suzanne Allamand et son mari, tous deux ressortissants de ce lieu de Rougemont, habitent l'hiver entre Flendruz, au lieu dit la Sierne des femmes, dans une propriété qu'ils tiennent. L'adaptation du sieur châtelain Goltier, et l'été à la montagne de Su Crau. De tout temps, aussi longtemps qu'on s'en puisse souvenir, le père et le père grand de cette Suzanne Allamand ont eu réputation d'avoir commerce avec le Malin.

Entre époux cyclistes. — Ma chérie : Est-ce à toi ou à moi, ce pantalon ?

— Je ne sais pas. Regarde dans les poches, s'il y a une petite glace, c'est à moi. S'il y a une pipe, c'est à toi.

ONNA CHIQUE QUE DOURE

STAU temps passé, quand noutrè sordat l'ant du allâ à Mordze pau lau rasseimblia po modâ à la frontière, lo bataillon à Tserpifou lâi étâ assebin. Dèvéssant lâi lire à duve z'hâore de l'apri-midzo. Dza à bouh'hâora lo matin, Tserpifou s'èlâi levâ po preparâ sè z'hailon de militèro. Quand l'è que l'a z'u rebatâ sa capote et fè lè diz'hâore, ie châteo ào cabaret po vito agafâ trâi déci sein s'arretâ po sè bailli dâi fooco po dècollèyî on bocon son canon de fusi. Mâ, vo sède, quand l'è-qu'on va ào cabaret, on sâ bin quemet on lâi eintre, on sâ pas trau quemet on ein vâo ressailli. Dan, mon Tserpifou ein è ressaillâ à midzo et demi, tot einmour-dzi. L'a z'u tot justo lo temps de chautâ dein sè z'hailon, de s'équipâ, sein dinâ, de s'einfatâ dein lo tsemin de fè, d'arrevâ à Mordze veingt minute dévânt l'appet. L'a dan falu bâire quaque verro avoué l'è z'amî ; tant que, mon Tserpifou, que n'avâi pas dinâ, s'è trovâ tot guelhie et bin bon sou.

Quand lo capitaino l'a z'u coumandâ : « Garde à vo... », Tserpifou fâ état de sè teni bin adràî : lè talon djeint, lè z'ertet ein dèfro. Lè Isambe l'allâvant pas trau mau ; mâ du lo bourion ein amont, tot brelantsive, qu'on arâi djurâ que fasâi de l'outra. Et pu pelionâve tant que, ma fâi, lo capitaino s'arrêta dévânt noutron gaillâ, lo vouâte bin adràî et lâi fâ :

— Ah ! ah ! Tserpifou ! vo z'ite sou et vo sède prau que l'è dèfeindu de sè soulâ dein lo militèro.

— Assebin, mon capitaino, so repond Tserpifou, ie mè su pas soulâ dein lo militèro. L'è onna vilhie chique que i'è prâi dein lo civit... et que n'a jamé pu passâ !

MARC A LOUIS.

VAUDOIS ET GENEVOIS

Dè vieux amis.

Nos compatriotes et bons amis de Genève viennent de célébrer le 313^e anniversaire de l'Escalade. Voici encore, à ce propos, quelques détails historiques intéressants.

Le 13 décembre 1602, au matin, c'est-à-dire le lendemain de la fameuse tentative nocturne, heureusement déjouée, du duc de Savoie, le Conseil de Genève, se rendant bien compte du danger auquel la ville avait échappé, décida, pour parer à toute nouvelle attaque de son ennemi, de faire appel au contingent de troupes, que, par un traité signé en 1558, Berne avait promis aux Genevois en cas d'alarme. Par ce secours donné à ses voisins, Berne sauvegardait du même coup ses Etats — dont nous, Vaudois, faisons alors partie — car Genève prise, c'était la porte ouverte à l'invasion du Pays de Vaud.

Ce point d'histoire est pour M. F. Raoul Cam-piche, archiviste, sujet d'une intéressante communication au *Journal de Morges*. Ces détails étant encore peu connus, croyons-nous, nous

pensons bien faire de les reproduire, puisque aussi bien il s'agit de l'occurrence d'un fait touchant notre canton.

Le Conseil de Genève ayant donc résolu d'en appeler, pour parer à toute éventualité, à secours de ses voisins, Noble Jean Savion fut dépêché auprès des baillis de Nyon, Morges et Lausanne, avec mission de requérir l'envoi d'un corps expéditionnaire d'environ 300 hommes. Il y réussit pleinement, car le jour même, les troupes vaudoises parlaient pour Genève. Sur l'avis des baillis, leurs administrés prirent des mesures spéciales pour assurer la défense du pays : à Lutry, comme à Nyon et à Morges, les fortifications furent remises en état et dans plusieurs endroits, on installa des corps de garde abondamment pourvus de combustible pour les signaux et de luminaire pour les rondes. Il semble même qu'à Morges on ait fait un usage excessif de l'un et de l'autre. En effet, dans les comptes du gouverneur de la ville, entre le 13 décembre 1602 et le 10 mars 1603, on ne mentionne pas moins de 21 chars de bois fournis par Pierre Conod, Antoine Dumont, le Sr Naillier et autres, le tout rendu aux corps de garde pour le prix moyen de 1 florin 6 sols chaque, à quoi il faut ajouter 1 char de saules 5 sols, des broussailles, 1 chêne, 1 noyer, etc. pour une dépense totale de 55 florins 2 sols. Pendant la même période on brûla dans ces locaux 6 1/2 livres de chandelles à raison de 8 sols 4 deniers la livre que les autorités de Morges achetèrent sur place tantôt chez Françoise Lerbette, Théodore Surre ou chez Charles Brun.

Voici, du reste, quelques extraits de ces comptes, rendus par Diseret Pierre Lambert en 1602 et par Pierre Conod en 1603, se rapportant au sujet qui nous occupe. Nous abrégons un peu.

Dépenses : Ledit jour [13 décembre 1602 livré] pour la collation présentée tant es soldats de la ville que à ceux de Lausanne allans à Genève

48 fl. 9 s.

— Ledit jour, pour huit livres de pouldre prises de Françoise Lerbette par commandement de Monsieur le Châtelain pour donner es soldats qui alloient à Genève, à raison de seises solz la livre

40 fl. 8 s.

— Pour demi livre de balles livrées esdicts soldats

— 3 s.

— Ledit jour [14 décembre] pour deux chars de boys acheptés pour brûler au cord de garde 5 fl. —

— Ledit jour, livré à Françoise Lerbette pour demi livre de chandelle pour la garde . . . 4 s.

— Ledit jour [25 décembre] livré pour les semesses¹ quatre pots présentées à Messieurs les colonels au chasteau . . . 2 fl. 4 s.

— Dudict jour [7 janvier 1603] livrée aux honn. Jean Roy et Isaach Blanchenay, tant pour eulx que vhuict aulxtres de ceste ville qu'estoyent soldatz à Genève, et ladicté délivrance faite par commandement de mes hon. Seigneurs du Conseil, comme conste quittance marquée I. 70 fl.

Dudict jour [13 janvier] livré à Badarod pour 100 moyennes taches à tenir les feuilles mises au rempart fait vers le temple pour le cors de garde — 8 s.

Du 15, à Hillayre de Confin pour despends faits par les Seigneurs Blanchenay et Jovend avec les chappuis² ayants fait le rempart du cors de garde, constant [le] billiet signé par les deux seigneurs [gouverneurs] et marqué III 2 fl. 6 s.

— Dudict jour pour les secondes semaises prises en la Croix Blanche par consentement du seigneur de Gumœns et présentées à Monsieur le colonel d'Erlach 2 fl. 6 s.

Dudict jour [2 février] au Sr Varneri pour les grandes semaises présentées aux Seigneurs capitaines de Berne et de Zurich conduisant les troupes à Genève 5 fl. —

— Item les secondes semaises présentées aux Seigneurs qui n'estoyent allés avec les susdits capitaines au chasteau ains estoyent demeurés en la Croix Blanche 2 fl. 6 s.

¹ Vases dans lesquels on offrait le vin d'honneur. La ville de Morges en possédait de deux grandeurs, les « petites » et les « grandes ».

² Charpentiers.

— Dudict pour [18 février] les secondes semaises présentées à Monsieur de St Christophe au Lyon [d'or ?] 1 fl. 4 s.

— Du mesme jour [10 mars livré] au Seigneur Varneri pour les secondes semaises présentées à Messieurs les capitaines de Muleney et Muller

2 fl. 8 s.

Plus, etc.

Mon chez moi. — Journal illustré de la famille, paraissant le quinze de chaque mois. — Administration et rédaction : 9, Prê du marché, Lausanne.

A nos lecteurs. — Elre Suisse, par L. H. — Page des enfants : L'art d'être un bon oncle. — L'idée fixe de Léona (fin) par T. Combe. — Nettoyage des flanelles. — Costumes suisses d'autrefois (fin) par L. de Saigny. — Le pot au feu : Noël à la cuisine ; Petits fours ; Soufflé-éclair ; Crème au vin blanc ; Galette salée ; Pain eramique ; Biscuits-surprises ; Panade ; Potage brugeois. — La lettre du soldat, poésie d'I. Kaiser. — La guerre vue de loin, par Dr G. Kraft. — Cœurs unis, récit de Noël, par M. Nossek. — Ouvrages à l'aiguille : Dentelle au crochet pour lingerie ; Golf Kimono au crochet ; Col au crochet ; Losange au crochet artistique ; Carré en gros Venise. — Variété : L'eau fournie par la nourriture. — Un conte pour le vieux décembre ! La légende des mois, par L. Hautesoucre. — Remède contre les piqûres d'insectes. — J. F. Fabre, par L. H. — La vanille. — Gravure hors-texte : Voix de Noël.

« OUNA CROUYE OURA »

(Les réponses.)

Au sujet de l'article *Ouna crouye oura* publié dans le dernier *Conteur*, je puis vous dire que l'on trouve parfois sur les chênes, les chenilles (processionnaires) poilues d'un bombyx. Les poils de ces chenilles sont urticants et causent sur la peau humaine une vive irritation, accompagnée de rougeur et d'enflure. Ces insectes muent une ou deux fois avant de se chrysalider ; leur peau et leurs poils desséchés se répandent et peuvent fort bien venir en contact avec la peau de personnes se trouvant sous les arbres habités par les chenilles. Tous les médecins, les oculistes surtout, connaissent ce fait. C'est probablement le récit d'une affection due à ces « processionnaires du chêne » que nous offre l'intéressante communication de M. Henrioud.

MÉRINE.

Entre étudiants. — Le service postal, mon cher, est fait chez nous d'une façon dégoûtante. Voilà un mois que j'ai écrit à la maison pour avoir de l'argent et je n'ai encore rien reçu.

VALAISANNERIES DU « CONTEUR »

Les curiosités romaines !

Un ressortissant valaisan, nommé Sarreyain, originaire de Cheseaux-Masson, un village perdu de nos montagnes, faisait partie depuis de longues années de la garde pontificale à Rome. Un beau jour, son bonhomme de frère, Jean-André, quelque peu naïf, piqué soudain de la tarentule des voyages, résolut de lui rendre visite. Un tel voyage fut tout un événement dans la petite bourgade. Chacun fit des vœux pour son succès. L'expédition réussit à merveille ; au bout de quelques semaines Jean-André rentra enchanté dans ses pénates.

Vous pouvez penser s'il en eut des choses à raconter à ses compatriotes sur les innombrables monuments de la Ville éternelle et sur les mille et un aspects de la vie et des mœurs romaines.

Comme son frère était au service du Souverain pontife, sûrement que Jean-André avait parcouru la spacieuse enceinte du Vatican.

— As-tu vu le Pape, lui demanda-t-on ?

Aller à Rome sans voir le Pape c'est bien comme si on allait à Berne sans visiter la fosse aux ours, n'est-il pas vrai ?